

COMMUNE DE MORSCHWILLER

Procès-Verbal du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 3 MARS 2020 à 20h15

sous la présidence de Monsieur Damien WINLING, Maire

Nb de Membres du C.M. élus : 13
Conseillers présents : 10
Conseillers absents : 3 (dont 3 procurations)

Date de la convocation : 25 février 2020

Présents : M. Damien WINLING – Maire, Mme Alice VOGEL, M. Hubert KANDEL – Adjoints, M. Philippe BAAL, Mme Frédérique KANDEL, M. Frédéric MEYER, M. Julien RESTA, Mme Carine STEINMETZ M. Thierry STURTZER et M. Rémy WAGNER.

Absents excusés avec procurations : Mme Emmanuelle DOLLINGER qui a donné procuration de vote à Mme Carine STEINMETZ, M. Eric KIEFFER qui a donné procuration de vote à M. Julien RESTA et Mme Marie-Rose KURTZ qui a donné procuration de vote à Mme Frédérique KANDEL.

Désignation d'un secrétaire de séance

Monsieur le Maire propose que Madame Alice VOGEL soit nommée secrétaire de séance.

Ajout d'un point à l'ordre du jour :

Monsieur le Maire propose d'ajouter deux points à l'ordre du jour :

Restructuration – extension de la salle sportive et culturelle : lot 16 – avenant de régulation sur DGD n°1

Restructuration – extension de la salle sportive et culturelle : lot 17 – avenant de régulation sur DGD n°1

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 3 février 2020 DEL2020_008

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le procès-verbal du Conseil Municipal du 3 février 2020

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE le procès-verbal du Conseil Municipal du 3 février 2020.**

Approbation du compte administratif de la commune – exercice 2019 DEL2020_009

Il sera proposé au Conseil Municipal d'approuver le compte administratif 2019 qui peut se résumer comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses réalisées : 249 018,48 €
Recettes réalisées : 324 115,81 €
Résultat de l'exercice 2019 : 75 097,33 €

Report 2018 en section de fonctionnement : 429 808,47 €

Résultat de clôture exercice 2019 : 504 905,80 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses réalisées : 666 416,75 €

Recettes réalisées : 536 450,74 €

Résultat de l'exercice 2019 : - 129 966,01 €

Report 2018 en section d'investissement : 94 054,86 €

Résultat de clôture exercice 2019 : - 35 911,15 €

Sortie de Monsieur le Maire.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,**
- **APPROUVE le compte administratif 2019 de la commune.**

Approbation du compte de gestion de la commune – exercice 2019 DEL2020_010

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2019,

Considérant approuver le compte de gestion présenté par le receveur municipal :

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2019 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.**
- **APPROUVE le compte de gestion 2019 établi par le trésorier.**

Affectation du résultat exercice 2019 sur exercice 2020 DEL2020_011

Au vu du compte administratif 2019, Monsieur le Maire propose de statuer sur l'affectation du résultat comme suit :

Vu l'excédent de 504 905,80 € de la section de fonctionnement et le déficit de 35 911,15 € de la section d'investissement,

Compte tenu des restes à réaliser en dépenses d'investissement pour un montant de 209 715,00 €,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE d'affecter le résultat de la manière suivante :**
- **245 626,15 € (35 911,15 + 209 715,00) au compte 1068 en recettes d'investissement,**

- **259 279,65 (504 905,80 – 245 626,15) au compte 002 en report à nouveau en recettes de fonctionnement**

Fixation des taux des Contributions Directes 2020 DEL2020_012

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal les taux d'imposition en vigueur en 2019, à savoir :

Taxe d'habitation : 11,52 %

Taxe foncière propriétés bâties : 12,04 %

Taxe foncière propriétés non bâties : 38,42 %

Monsieur le Maire propose de reconduire ces taux pour l'année 2020.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE de fixer les taux des 3 taxes de fiscalité directe locale comme suit :**

Taxe d'habitation : 11,52 %

Taxe foncière propriétés bâties : 12,04 %

Taxe foncière propriétés non bâties : 38,42 %

Approbation du Budget primitif de la commune – exercice 2020 DEL2020_013

Monsieur le Maire soumet aux membres du Conseil Municipal le budget primitif se résumant comme suit :

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	577 989,65 €	577 989,65 €
Section d'investissement	708 865,80 €	708 865,80 €

Le budget est joint en annexe.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE le budget primitif 2020 de la commune.**

Restructuration – extension de la salle sportive et culturelle : lot 16 – avenant de régulation sur DGD n°1 DEL2020_014

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de faire une régularisation entre le marché de base et le DGD.

La moins-value se monte à – 10 026,00 € HT

Le montant initial du marché était de 63 830,00 € HT, il passe donc à 53 804,00 € HT.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant précité pour un total de – 10 026,00 € HT.**

Restructuration – extension de la salle sportive et culturelle : lot 17 – avenant de régulation sur DGD n°1 DEL2020_015

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de faire une régularisation entre le marché de base et le DGD.

La moins-value se monte à – 5 963,58 € HT

Le montant initial du marché était de 153 000,00 € HT, il passe donc à 147 036,42 € HT.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à raison de 12 voix pour et 1 abstention (M. Baal),

- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant précité pour un total de – 5 963,58 € HT.**

La séance est levée à 21h15